

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
Mairie de PRANLES**

Tel : 04-75-64-41-21
Fax : 04-75-64-38-32

E-Mail : mairie.pranles@inforoutes-ardecche.fr

Site Internet : www.pranles.fr

Jours et heures d'ouverture de la mairie au public :
lundi de 9 h à 12 h, mardi, jeudi, vendredi de 8 h à 12h
mercredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

<p align="center">COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2012</p>
--

Sur convocation du Maire, le Conseil Municipal de Pranles s'est réuni le 16 mai 2012 à 20h30.

Présents : M. Denis CLAIR, Mme Martine VERDEAUX, Mme Nathalie DHORMES, Mme Marie-Anne VIALATTE, M. Fabrice THIERS, Mme Murielle BERTHELOT, M. Patrick MOUNIER, M. Jean-Claude VIDAL.

Excusés : M. Fabrice MARTEL, M. Nicolas ARNAUD, M. Christian ROSE a donné procuration à M. Jean-Claude VIDAL.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 mars 2012
- Délibération pour fixation (prix suspension ou remise service d'abonnement- compteur eau)
- Délibération autorisant le maire à signer la nouvelle convention avec le Syndicat départemental d'énergie concernant l'entretien de l'éclairage public
- Proposition de délibération pour la participation au fonds de solidarité pour le logement (département)
- Proposition de vente à la commune (terrain Mr André)
- Questions diverses

Le Maire remercie les membres présents et sollicite un(e) secrétaire de séance avant d'aborder le 1^{er} point de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Anne VIALATTE

1- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 MARS 2012

Le Maire propose d'apporter des précisions sur certains points :

Point 4 : Délibération actualisant le prix du remplacement des compteurs d'eau

« Le prix d'achat d'un compteur est de 54,41 € et le code civil prévoit que chaque abonné doit assurer la protection et l'entretien des biens mis sous sa responsabilité comme le compteur d'eau.

Le conseil propose un prix forfaitaire de remplacement d'un compteur d'eau à 70 € couvrant le prix d'achat et la main d'œuvre ».

Point 8 : Questions diverses

Certificats d'urbanisme : Le compte-rendu est ainsi complété : « Il n'est pas prévu pour l'instant de modifier la carte communale car la majorité des zones ont encore des possibilités de construction. »

SICTOM du Moyen-Eyrieux: Le compte-rendu est ainsi complété : «La commune de Pranles prendra en charge l'agrandissement de la dalle portant le container. »

Le compte-rendu ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

2 – DÉLIBÉRATION POUR FIXATION (PRIX SUSPENSION OU REMISE SERVICE D'ABONNEMENT- COMPTEUR EAU)

Dans l'attente d'un règlement détaillé pour l'utilisation du service de l'eau potable, qui reste à élaborer, le Maire propose de fixer un prix pour la suspension ou la reprise du service à la demande de l'abonné.

La proposition de fixer ce prix à 50 € pour la suspension et 50 € pour la reprise est adoptée à l'unanimité.

3– DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA NOUVELLE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ARDECHE CONCERNANT L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le conseil que le SDE 07, chargé de l'entretien des lampes pour l'éclairage public de la commune, propose une nouvelle convention basée sur un entretien préventif, ce qui diminue le nombre d'interventions.

Le coût surmonté par la commune passerait ainsi de 3 194 € en 2011 à 1 809 € en 2012, soit une diminution de 41,96 %.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité et autorise le Maire à signer la nouvelle convention entre le SDE 07 et la commune.

4–PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION POUR LA PARTICIPATION AU FONDS UNIQUE LOGEMENT (DÉPARTEMENT)

Depuis le 1er janvier 2005, le département est chargé de financer les aides au logement pour les plus démunis. La participation demandée s'élève à 0.30 €/habitants.

En 2011, une aide de ce type a été versée sur la commune.

Cette mesure implique pour Pranles une dépense de 142, 20 €.

La proposition de participer au fonds unique logement (F.U.L) est adoptée à l'unanimité et par conséquent, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 142.20 € au Conseil Général dans le cadre de cette aide.

5– PROPOSITION DE VENTE A LA COMMUNE (TERRAIN MR ANDRE)

Madame Laurence André, a adressé à la commune une proposition de vente pour le terrain dont elle est propriétaire, d'une surface de 780 m², situé à proximité immédiate de la salle paroissiale, pour un prix de 23 000 €.

Le Conseil Municipal retient que cette proposition foncière présente un intérêt certain qui sera à étudier si une marge de négociation suffisante peut se dégager.

En conséquence, le Conseil mandate le Maire pour lui envoyer un courrier en ce sens.

6- QUESTIONS DIVERSES

Travaux de la Pranlette

Les travaux relatifs au recaptage de la source de la Pranlette sont terminés depuis le 11 mai 2012. Restent les études et les travaux pour le périmètre de protection de la source.

Commission communale des impôts directs (CCID)

Il est proposé de désigner M. Jean-Louis CHAZAL en remplacement de M. André CLAIR au sein du collège des propriétaires fonciers de la Commission locale des impôts directs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

S.I.C.T.O.M. du Moyen-Eyrieux

Jean-Claude VIDAL est désigné comme personne référente de la commune auprès du SICTOM pour le suivi des travaux d'implantation de la benne à cartons qui sera installée à la Croix du Bouchet début juin.

Communauté d'agglomération du Centre Ardèche

Des groupes de travail ouverts aux conseillers municipaux du territoire de la future communauté d'agglomérations vont être prochainement constitués. Ils permettront d'envisager et d'organiser les compétences de la communauté.

Concours départemental de Labour

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs a formulé une demande pour la mise à disposition de matériels dans le cadre de la finale du concours départemental des labours qui se tiendra à Pranles le 12 août 2012.

Un accord est donné à cette demande dans la mesure des disponibilités des matériels communaux.

Aucune autre question n'est soulevée.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le lundi 2 juillet 2012 à 20h00.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 50.